

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/740

8 November 1957

Limited Distribution

CONTRACTING PARTIES
Twelfth Session

GREEK DISCRIMINATION IN CREDIT FACILITIES
FOR IMPORTED GOODS

Statement by the delegation of Germany

Referring to Item 20(f) which was included in the agenda for the Twelfth Session at the request of the Federal Republic of Germany, the secretariat has been informed by the German delegation that bilateral discussions are taking place and that these may result in an agreement between the Governments of Germany and Greece. The German delegation consequently has asked that this item be withdrawn from the Twelfth Session agenda.

PARTIES CONTRACTANTES
Douzième session

DISCRIMINATION PRATIQUEE PAR LA GRECE
DANS L'OCTROI DES CREDITS A L'IMPORTATION

Déclaration de la délégation allemande

En ce qui concerne le point 20 f) de l'ordre du jour de la douzième session, qui avait été inscrit à la demande de la République fédérale d'Allemagne, le secrétariat vient d'être informé par la délégation de ce pays que des discussions bilatérales étaient en cours et pourraient aboutir à un accord entre les gouvernements allemand et hellénique. En conséquence, la délégation de la République fédérale a demandé que le point susdit soit retiré de l'ordre du jour de la douzième session.